aux États-Unis de modifier cetraines des pressions qu'ils exercent?

L'hon. M. Green: Les opinions du gouvernement des États-Unis, à cet égard comme à tout autre égard, leur appartiennent. Si telle est leur opinion au sujet de l'association du Royaume-Uni au Marché commun, c'est eux que cela regarde, et je doute qu'il convienne que le Canada, à l'égard de questions de cette nature, commence à faire des instances auprès des États-Unis. Ils savent très bien ce que nous en pensons. Nous ne partageons pas toujours les vues des États-Unis et, parfois, les États-Unis ne partagent pas les nôtres.

M. Argue: Vous feriez peut-être mieux de le leur dire à Washington au lieu de Timmins.

L'hon. M. Green: Peut-être l'avons-nous fait.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): J'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'a-t-on cité correctement lorsqu'on lui a fait dire qu'une des raisons pour lesquelles les États-Unis appuient le Marché commun, c'est qu'ils voient dans l'organisation un moyen efficace de résister à l'agression économique que peut déclencher l'Union soviétique?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Essex-Est est bien pire que le journaliste. Il a ajouté beaucoup de mots à ceux qu'on trouve dans l'article de journal.

LES ÉDIFICES PUBLICS

PORTLAND—À PROPOS DE L'EMPLACEMENT DU BUREAU DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Je regrette de n'avoir pu l'en aviser au préalable; s'il ne possède pas le renseignement immédiatement, peutêtre pourra-t-il tenir la question pour un préavis. Le gouvernement a-t-il arrêté le choix de l'emplacement du nouveau bureau de poste de Portland?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je considère la question comme un avis.

LES COALITIONS

POLITIQUE FÉDÉRALE EN MATIÈRE DE FUSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. R. Webster (Saint-Antoine-Westmount): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre suppléant de la Justice. La Gazette de Montréal de ce matin publie un article sur le problème des fusions, dont la teneur nous porte à croire que le

ministère de la Justice a changé sa politique à cet égard, à la suite d'une réunion du Conseil de la productivité. Le ministre aurait-il des vues à exprimer?

L'hon. D. J. Walker (ministre suppléant de la Justice): En réponse à l'honorable député de Saint-Antoine-Westmount, je dirai que j'ai lu l'article dont il parle et je tiens à signaler qu'il n'y a pas de changement de politique ni de nouvelle politique, comme l'article nous porterait à le croire. Dans un discours qu'il prononçait devant l'Association des manufacturiers canadiens, le 10 janvier 1961, le ministre de la Justice a invité les manufacturiers et les exportateurs à transmettre leurs idées au directeur du service. Il a dit:

Le directeur chargé de l'exécution de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions a dit publiquement à maintes reprises que, selon lui, tout directeur doit être à la disposition des particuliers et des représentants de l'industrie qui veulent discuter leurs problèmes relatifs à l'application de la loi sur les coalitions. Il ne peut évidemment pas servir de protecteur auprès du gouvernement pour quiconque cherche à éviter une poursuite, et il ne peut pas, non plus, remplir les fonctions de conseiller juridique privé; mais il peut, et je sais qu'il le fera, expliquer à quiconque est intéressé ses vues sur l'application de la loi à toute conjoncture envisagée, de sorte que ceux qui viennent le consulter puissent appliquer ses explications d'ordre général à leur cas ou à leurs plans particuliers.

De ce que je viens de citer, trois choses sont à retenir: premièrement, il ne s'agit pas d'une nouvelle politique. Deuxièmement, il faut se rappeler que le directeur doit se contenter d'appliquer la loi et de juger de la légalité d'un projet.

L'hon. M. Chevrier: Règlement!

L'hon. M. Walker: Troisièmement, l'industrie...

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur . . .

L'hon. M. Walker: ... à quelques exceptions près, n'a pas su tirer avantage de cette invitation.

L'hon. M. Chevrier: ... j'invoque le Règlement.

L'hon. M. Walker: Ma réponse est terminée.

L'hon. M. Chevrier: Hier, j'ai posé une question au ministre de Commerce justement là-dessus. Il s'agissait d'un article publié dans la Gazette de Montréal et Votre Honneur m'a empêché de pousser la question plus loin. Or, voici que maintenant le ministre des Travaux publics se lève et nous lit une longue déclaration, ce qui est contraire au Règlement de la Chambre.

M. l'Orateur: Hier, je me le rappelle, le député a voulu poser une question au sujet des lignes de conduite suivies dans l'application de la loi relative aux enquêtes sur les